

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Jean-Henri Dankelman.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Amsterdam, le 19 juillet 1784. Il habite la ville de Malines, avec son épouse et ses cinq enfants, depuis 1837, et dès 1838 jusqu'à ce jour, il a été constamment employé dans les bureaux de M. Ketelaars, banquier et échevin de cette ville, en qualité de teneur de livres et de caissier.

Le sieur Dankelman a joint à sa requête les attestations les plus favorables, tant relativement à sa conduite qu'à sa loyauté et probité. Ces attestations établissent que sa conduite est honnête et paisible, que sa moralité est à l'abri de tout reproche, et qu'il jouit, ainsi que sa famille, d'une réputation honorable.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
